

COMBATTRE LE MARIAGE des ENFANTS. LES HOMMES S' ENGAGENT

DAKAR, SENEGAL

14-15 mars 2014

Message de la part de Madame Conway-Mouret, Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger

« Mesdames, Messieurs,

La France est engagée, depuis de nombreuses années, aux côtés du Sénégal avec l'ONU et l'UNICEF dans la lutte contre les mariages des enfants. Le droit français l'interdit et l'article 144 dispose que « *L'homme et la femme ne peuvent contracter mariage avant dix-huit ans révolus* ».

Dans ce contexte, les mariages forcés représentent une des formes les plus violentes de contrôle exercé majoritairement sur les femmes. Il se définit comme une union conclue en l'absence de consentement mutuel.

Pour le combattre, il est nécessaire d'en parler et de trouver les mots justes.

Un mariage forcé, au-delà de la négation de la liberté de choix, est d'abord un viol conjugal, des grossesses non désirées, parfois des coups, souvent des séquestrations avant ou après la survenance des faits.

Pour lutter contre ce continuum de violences, le Gouvernement français a renforcé les sanctions. Désormais, le fait de tromper autrui en l'emmenant à l'étranger pour l'y marier de force est puni de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Renforcer l'arsenal législatif permet de mieux protéger les victimes. Cela permet aussi de marquer les limites de ce que la société considère comme inacceptable, **en France comme au Sénégal**. Ce n'est pas un sujet de « femmes » mais bien un sujet de société sur lequel nous devons tous nous engager.

Je suis particulièrement heureuse de prêter ma voix à Madame la Présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat pour vous dire combien ce sujet me tient à cœur.

Sous mon égide, le Gouvernement français a pris des mesures fortes. Nous avons renforcé la formation de nos agents consulaires pour leur permettre de mieux détecter et gérer les cas qui se présentent à eux. Nous travaillons avec les associations qui accompagnent et prennent en charge les victimes pour qu'aucun signalement ne reste sans réponse. Enfin, nous menons des actions de communication auprès du grand public avec, entre autres, la création d'une page dédiée sur le site du Ministère des affaires étrangères.

Plus on parlera de ce sujet difficile et méconnu, plus la prise de conscience sera grande. C'est par la prévention que nous lutterons au mieux contre ces violences.

Je vous souhaite la pleine réussite de vos travaux,

Hélène Conway-Mouret